

*Les
Chocolatiers
Cathares*

BISCUITS



Maître Chocolatier-Confiseur

FABRICATION ARTISANALE



Youcef Osmani, Maître Chocolatier-Confiseur, présente
Les Chocolatiers Cathares.

Riche d'une expérience de plus de 35 ans,
il transpose sa rigueur et son exigence dans la large gamme
de chocolats, caramels, nougats et biscuits.

Avec son équipe, ils réalisent des produits de fabrication française
et artisanale dans la plus pure des traditions.

Les produits sont sans huile de palme,
sans conservateurs et sans arômes artificiels.

Les Chocolatiers Cathares, un Homme, un Savoir-Faire, une Passion !

SOMMAIRE

NOS BISCUITS..... p 5

NOS BOÎTES COLLECTION..... p 7

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES..... p 8

NOUS CONTACTER..... p 11

Photos du catalogue non contractuelles

**NOS
BISCUITS**

NOS BISCUITS



FLEUR D'ORANGER

50000



PÉPITES DE CHOCOLAT

50001



AMANDES

50002



NOISETTES

50003

Autres saveurs dans notre gamme :

**ANIS - ORANGE - CITRON - CRANBERRY - ABRICOT
NATURE - NOIX DE COCO - NOUGAT - FIGUES**

Vendus également en vrac

**NOS BOÎTES
COLLECTION**

NOS BOÎTES COLLECTION



LES HALLES

Narbonne

70000



LE PONT DES MARCHANDS

Narbonne

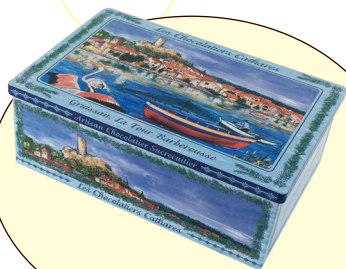
70001



LE PALAIS DES ARCHEVÊQUES

Narbonne

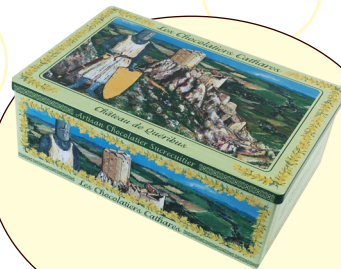
70002



LA TOUR BARBEROUSSE

Gruissan

70003



LE CHÂTEAU DE QUÉRIBUS

Quéribus

70004



LES CHALETs

Gruissan

70005

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) détaillent l'ensemble des dispositions liées à la vente des produits fabriqués (les « produits ») par Les Chocolatiers Cathares, Chocolatier confiseur (la « société ») et commandé par le client.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de la SOCIÉTÉ.

Elle s'applique de manière exclusive à toutes les ventes de produits fabriqués par la SOCIÉTÉ, sauf accord spécifique préalable à la commande convenue par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un CLIENT emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la SOCIÉTÉ et/ou conditions particulières consenties par écrit par notre SOCIÉTÉ au CLIENT.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment prospectus, catalogues, publicités ou notices émis par la SOCIÉTÉ n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les prix, propriétés vétérinaires et autres renseignements portés sur ces documents ne sont qu'indicatifs, et ne peuvent engager LA SOCIÉTÉ.

Le fait pour notre SOCIÉTÉ de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

2. COMMANDES

Tous CLIENTS souhaitant entamer une relation commerciale établie avec la SOCIÉTÉ est tenu de communiquer les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro Siret, identité des dirigeants et/ou responsable des achats, informations utiles (coordonnées téléphoniques et électroniques, horaires d'ouverture, etc.)

Le CLIENT s'engage à retourner ces informations préalablement à la première commande, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'un extrait KBIS de moins de 3 mois.

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par la SOCIÉTÉ au CLIENT. La SOCIÉTÉ se réserve le droit de ne pas donner suite, en tout ou en partie, à une commande, pour quelques raisons que ce soit, tenant notamment à l'indisponibilité des produits.

Les commandes transmises à notre SOCIÉTÉ sont irrévocables pour le CLIENT, sauf acceptation écrite de notre part. En cas d'acceptation par la SOCIÉTÉ des modifications apportées à la commande initiale, les conditions précédemment définies et acceptées par la SOCIÉTÉ en ce qui concerne les prix, délais, conditions de paiements, modalités de livraison et d'installation peuvent être modifiées par la SOCIÉTÉ. Toute modification de la commande par le CLIENT dégage notre SOCIÉTÉ du respect des délais convenus par son exécution.

Les commandes spéciales ne pourront faire l'objet d'une annulation. En cas d'annulation d'une commande par le CLIENT et accepté par la SOCIÉTÉ, la partie de la commande exécutée ou en cours d'approvisionnement à la date de réception de la notification écrite d'annulation devra être payée, sans préjudice du paragraphe précédent. Par commande en cours d'approvisionnement, on

entend non seulement la partie de la commande en cours d'exécution, mais également les approvisionnements en stocks spécifiques, ainsi que ceux qui n'auraient pu être annulés auprès des fournisseurs.

3. LIVRAISONS

Les délais de livraison moyens sont de 8 à 10 jours ouvrables à compter de l'acceptation de la commande. Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatifs et informatifs. Leur dépassement ne donne aux CLIENTS ni le droit d'annuler la commande, ni celui de réclamer une quelconque indemnité. Des pénalités de retard ne peuvent être exigées. La SOCIÉTÉ est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais :

- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le CLIENT

- en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telle que grève, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

La SOCIÉTÉ s'efforcera autant que possible de tenir le CLIENT au courant, en temps opportun. En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, la SOCIÉTÉ se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4. TRANSPORT - ENLÈVEMENT - RISQUES

La première commande est livrée franco de port.

Les livraisons sont effectuées franco de port, sous réserve que le montant de la commande soit supérieur à la somme de trois cent trente euros (330 €) hors axes pour la France Métropolitaine.

Toutefois une participation forfaitaire de 35€ hors taxes sera facturée pour toute livraison à date impérative ainsi que pour toute livraison en camion réfrigéré.

Du 1^{er} Juin au 30 septembre, aucune livraison en camion réfrigéré ne sera effectuée en franco de port.

Le transfert des risques sur les produits vendus par notre SOCIÉTÉ s'effectue à la sortie de nos entrepôts ou magasin en cas d'enlèvement de la commande par le client, ou à la remise des produits au transporteur si ce dernier les accepte sans réserves.

5. RÉCEPTION - RÉCLAMATION

Le CLIENT doit vérifier à la réception ou à l'enlèvement la conformité des produits livrés et l'absence de vices apparents ; en particulier, le CLIENT doit vérifier la date limite d'utilisation optimale (DLUO) des produits livrés.

En cas de perte, manque ou avarie, ou défaut apparent des marchandises, le CLIENT est tenu d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur et de la SOCIÉTÉ simultanément et cumulativement. Il appartient au CLIENT de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tout produit n'ayant pas fait l'objet d'une réserve expressément motivée auprès du transporteur et de notre SOCIÉTÉ par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, est considéré comme valablement accepté par le CLIENT. Toute réclamation ultérieure sera rejetée. Lesdits produits ne pourront plus être repris ni échangés.

La réception sans réserve des produits commandés par le CLIENT couvre tout vice apparent et/ou manquant. La responsabilité de notre SOCIÉTÉ ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés élevés par le CLIENT dans les conditions sus-énoncées, le CLIENT pourra solliciter le remplacement de produits livrés par des produits identiques à la commande.

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le CLIENT sans l'accord préalable exprès et écrit de notre SOCIÉTÉ. Les frais de retour ne seront à la charge de notre SOCIÉTÉ que dans le cas où un vice apparent ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre SOCIÉTÉ est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Lorsque après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre SOCIÉTÉ ou son mandataire, le CLIENT ne pourra demander à notre SOCIÉTÉ que le remplacement des produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Les défauts et détériorations des produits consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation à charge du CLIENT, à compter de leur réception, n'ouvre droit à aucune réclamation, retour ou indemnité à charge de notre SOCIÉTÉ. En particulier, compte tenu des caractéristiques de nos PRODUITS, il est de la responsabilité du CLIENT de veiller à ce que les produits soient stockés dans des conditions optimales de température (16° - 18°C), d'humidité inférieure à 70 % et à l'abri de toute source de chaleur et de froid.

6. TARIFS

Nos prix figurent sur un catalogue de prix, régulièrement mis à jour, et qui peut être obtenu par tout CLIENT sur simple demande écrite.

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable de nos CLIENTS. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

La SOCIÉTÉ peut, de façon temporaire, sur certaines catégories de produits, procéder à des offres spéciales. Ces offres peuvent être communiquées au CLIENT sur simple demande.

7. REMISE DE PRÉCOCITÉ

Une remise de 5 % est accordée pour toute commande effectuée par le CLIENT avant la date suivante :

- Pour la période des fêtes de Noël : avant le 30 juillet.
- Pour la période des fêtes de Pâques : avant le 31 décembre.

La remise de précocité sus-visée n'est valable pour autant que CLIENT ne modifie pas sa commande après la date limite susvisée.

Toute remise de précocité et/ou quantitative se calcule en cascade et n'est pas cumulable avec d'éventuelles remises déjà accordées par la SOCIÉTÉ.

8. PRIX

Les produits sont vendus au prix figurant dans le catalogue des prix – ou sur l'offre spéciale – en vigueur au jour de la commande. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Les prix s'entendent toujours hors taxes, emballages compris, pris dans nos entrepôts ou magasins.

Nos prix sont établis franco de port, sauf accord préalable exprès convenu avec le CLIENT et sous réserve que le montant de la commande soit supérieur à la somme de trois cent trente euros (330 €) hors taxes pour la France Métropolitaine.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de la SOCIÉTÉ sont payables soit par LCR ou traites acceptées, soit par chèque ou virement.

Les effets de commerce doivent nous parvenir acceptés huit (8) jours avant la date d'échéance figurant sur la facture.

Constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un chèque ou d'une traite impliquant une obligation de payer, mais son encaissement à l'échéance convenue.

10. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix de vente est payable comme suit :

- 30 jours fin de mois en cas de paiement par effets de commerce (LCR, traites acceptées).
- 30 jours date de facture en cas de paiement par chèque ou virement.
- comptant à la commande pour tout défaut de paiement antérieur.

Escompte 2 % pour paiement comptant.

11. DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout retard de paiement d'une facture ou d'un acompte entraînera, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du CLIENT.

De plus, conformément aux dispositions légales en vigueur, le CLIENT sera de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ par facture impayée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Enfin, aucune commande ne sera prise en compte comme notre SOCIÉTÉ se réserve la faculté de suspendre toute livraison de produits jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues, sans préjudices de tous autres droits.

Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance rend, immédiatement et de son plein droit, exigibles toutes les créances de la SOCIÉTÉ, même non encore échues. Lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure.

En aucun cas, les paiements peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la SOCIÉTÉ. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne.

12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos produits sont vendus sous réserve de propriété :
Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le CLIENT, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite conformément à l'article L.624-16 du Code de commerce.

De convention expresse, notre SOCIÉTÉ pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du CLIENT, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre SOCIÉTÉ pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommageant de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. Possession du CLIENT, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre SOCIÉTÉ pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommageant de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le CLIENT est autorisé, dans le cadre de son activité normale, à revendre les produits livrés. En cas de revente, le CLIENT s'engage à régler immédiatement à notre SOCIÉTÉ la partie du prix restant due. En cas de revente, le CLIENT s'engage à avertir immédiatement notre SOCIÉTÉ pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. Le CLIENT s'engage également à céder à notre SOCIÉTÉ toutes les créances nées à son profit de la revente des produits à des tiers. L'autorisation de revente ou de transformation est retirée automatiquement en cas de redressement ou de liquidation judiciaire du CLIENT.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées et notre SOCIÉTÉ se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès la sortie de nos entrepôts et magasins, des risques des produits vendus. A compter de la livraison, le CLIENT est constitué dépositaire et gardien des dits produits.

13. INFORMATIONS QUALITÉ

Le CLIENT, en sa qualité de professionnel avisé, veillera au respect de la DLUO mentionnée sur les PRODUITS vendus et/ou leurs emballages. Toutes les DLUO sont données départ usine de la SOCIÉTÉ, dans les conditions de conservation optimales soit : 16/18°C et une hygrométrie entre 50 et 60 % et à l'abri de toutes sources de chaleur et de froid.

Il s'interdit en conséquence d'offrir ou de présenter à la vente des PRODUITS après leur date limite d'utilisation optimale. La responsabilité de la SOCIÉTÉ ne pourra être engagée en cas de non respect de ces obligations par le client.

14. ÉCHANTILLONS

Aucun échantillon ne sera envoyé sur une période du 10 novembre au 31 décembre, sauf cas exceptionnel pour un prospect.

15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations personnelles communiquées par le CLIENT lors de sa commande sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'exécution du contrat. Le CLIENT est informé et accepte que les informations personnelles le concernant soient également communiquées à des tiers. Le CLIENT pourra également par la suite, recevoir les offres promotionnelles et commerciales de la SOCIÉTÉ.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données personnelles le concernant. Ce droit pourra s'exercer auprès du service CLIENT de la SOCIÉTÉ à son siège social.

16. LITIGES

Les présentes conditions générales seront régies et interprétées conformément au droit français et, à titre supplétif, par la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises. L'élection de domicile est faite par la SOCIÉTÉ, à son siège social.

Tout différend ou sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente de la SOCIÉTÉ, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Narbonne, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

En outre, en cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créance par la SOCIÉTÉ, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du CLIENT fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le CLIENT des conditions de paiement de la commande considérée.

17. NOTIFICATIONS ÉCRITES

Toute notification écrite est réputée être valablement faite selon les formes suivantes : lettre recommandée avec demande d'avis de réception, télécopie, ou courrier électronique dont il est donné accusé de réception.



NOUS CONTACTER

Les Chocolatiers Cathares

ZA du Castellat – 165 Rue du Pech Redon
11100 Montredon-des-Corbières

Tél : 04 68 27 04 04

contact.chocolatierscathares@gmail.com
